

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/1253-la-fessee.html>

# La fessée

- Thèmes généraux - Ecole, enseignement, formation, recherche -



Date de mise en ligne : dimanche 8 mai 2011

### **Description :**

Des fessées, nous en avons tous reçues, et peut-être en avons-nous donné. Reste à savoir si ces châtiments corporels, même modérés, sont admissibles. Le problème est enraciné et sérieux. Dans toute l'Europe, des enfants sont quotidiennement fessés, corrigés, giflés, secoués, pincés, frappés à coups de pied, de poing, de bâton, de fouet, de ceinture, battus et martyrisés par des (...)

---

**Journal La Mée Châteaubriant**

---

Ecrit le 4 mai 2011

## La fessée

Des fessées, nous en avons tous reçu, et peut-être en avons-nous donné. Reste à savoir si ces châtiments corporels, même modérés, sont admissibles. Le problème est enraciné et sérieux. Dans toute l'Europe, des enfants sont quotidiennement fessés, corrigés, giflés, secoués, pincés, frappés à coups de pied, de poing, de bâton, de fouet, de ceinture, battus et martyrisés par des adultes, principalement par ceux en qui ils ont le plus confiance. Ces violences peuvent correspondre à un acte de punition ou à la réaction impulsive d'un parent ou d'un enseignant irrité. Dans tous les cas, elles constituent une violation des droits de l'homme.

Le respect de la dignité humaine et le droit à l'intégrité physique sont des principes universels. Pourtant, le fait de frapper un enfant ou de lui infliger tout autre traitement humiliant est accepté socialement et juridiquement dans la plupart des pays du monde. Pour le Conseil de l'Europe, aucune religion, croyance, situation économique ou méthode « éducative » ne saurait justifier ces pratiques.

Les notions juridiques telles que « châtiment raisonnable » et « correction légitime » viennent du fait que l'enfant est perçu comme la propriété de ses parents. Il s'agit de l'équivalent moderne des lois en vigueur il y a un ou deux siècles, qui autorisaient les maîtres à battre leurs esclaves ou serviteurs, ainsi que les maris à battre leur femme. Ces « droits » reposent sur le pouvoir imposé par le plus fort au plus faible, et sont exercés par la violence et l'humiliation.

Le châtiment corporel est invariablement dégradant. De plus, il existe d'autres formes non physiques de châtiment tout aussi cruelles, dégradantes : rabaisser l'enfant, l'humilier, le dénigrer, en faire un bouc émissaire, le menacer, le terroriser ou le ridiculiser.

La fessée : « La seule chose que l'on fait passer à l'enfant c'est qu'un conflit peut se résoudre par la violence »

Un beau petit film : <http://www.youtube.com/watch?v=Aj1fWgCeo-o>

A lire aussi : <http://jprosen.blog.lemonde.fr/2011/04/30/la-fessee-et-la-gifle-legitiment-en-question-422/>